REVUE DE PRESSE

RETOURS À LA MARGE,
LES REVENUS CONNEXES DES AUTEURS DU LIVRE, ENQUÊTE INTERRÉGIONALE (DONNÉES 2013-2014)

FÉDÉRATION
INTERRÉGIONALE
DU LIVRE
ET DE LA LECTURE

http://www.livreshebdo.fr/article/auteurs-les-revenus-de-la-plume?xtmc=revenus&xtcr=2

Selon une étude de grande ampleur coordonnée par le ministère de la Culture qui la présentera le 16 mars à la SGDL, et révélée en exclusivité par *Livres Hebdo*, la France compte un peu plus de 100 000 auteurs de livres rémunérés pour leurs œuvres. Leurs revenus sont en baisse, mais les situations sont contrastées entre quelques milliers d'auteurs qui n'exercent pas d'autre activité et la majorité qui dispose d'autres ressources.

Par **Hervé Hugueny**

Toujours ignorés des enquêtes des news magazines sur les salaires et les revenus, les auteurs exerçant leurs talents en France vont enfin goûter aux joies ou aux amertumes de la comparaison de leur situation avec les moyennes propres à leur secteur. Mercredi 16 mars, une synthèse d'enquêtes sans précédent intitulée « La situation économique et sociale des auteurs » sera présenté à la Société des gens de lettres (SGDL), qui avait lancé l'idée. Les cinq études de ce dispositif (voir encadré p. 28) seront publiées sur le site du ministère de la Culture, qui a réalisé trois d'entre elles et coordonné le tout. L'analyse ne se limite pas au noyau d'auteurs professionnels, mais s'efforce d'appréhender l'ensemble de ceux qui perçoivent des droits, même à un faible niveau, pour rendre compte de la diversité des situations.

Les services du ministère ont extrait des quelque 200 000 créateurs enregistrés au fichier de l'Agessa (Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs) les seuls auteurs de livres afin de mesurer leur situation actuelle et son évolution depuis trente-cinq ans. Deux questionnaires ont complété cette information. Les données anonymisées ont permis de segmenter les profils par âges, genres, métiers (auteurs de textes, traducteurs, illustrateurs, scénaristes BD, etc.), secteur éditorial, niveau et nature des revenus (ventes de livres, à-valoir, gestion collective, activités connexes, et même autres ressources), composition du foyer, logement, etc.

Pour la première fois

On dispose ainsi pour la première fois d'une estimation du nombre d'auteurs ayant perçu des droits provenant de la publication de livres : 101 600 en 2013, dernière année de données disponibles à l'Agessa. Il peut manquer des illustrateurs aussi dessinateurs de BD, qui relèvent d'une autre caisse, et des écrivains n'ayant perçu aucun droit en 2013.

Le total prend en compte quelque 5 900 auteurs *affiliés*, qui ont perçu au moins 8 649 euros de droits provenant en majorité du livre, le minimum requis pour s'inscrire à l'Agessa, mais aussi près de 95 700 auteurs *précomptés* : ce terme désigne ceux qui ont perçu des droits dont les cotisations ont été directement prélevées et versées par les éditeurs à l'Agessa. Ils ne se sont pas inscrits à l'Association parce qu'ils exercent en général une autre acti- >>>

L'analyse ne se limite pas au noyau d'auteurs professionnels, mais s'efforce d'appréhender l'ensemble de ceux qui perçoivent des droits, même à un faible niveau.

En chiffres

1. De plus en plus d'auteurs

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AUTEURS AFFILIÉS À L'AGESSA 1979-2013

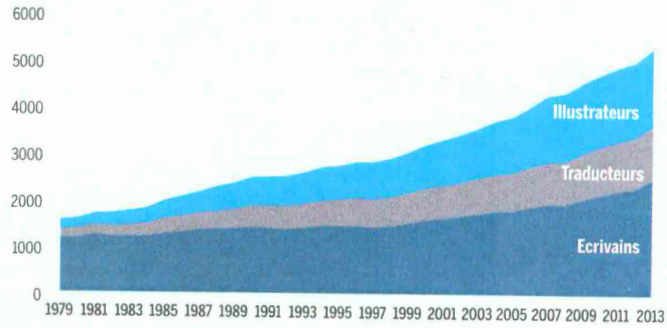

De 1979 à 2013, le nombre d'auteurs affiliés du livre a triplé. La hausse de la production explique cette tendance, mais aussi la baisse des conditions de revenus à partir de 2001. La hausse vient d'abord des illustrateurs et des traducteurs.

SOURCE : MCC-DEPS/AGESSA, *LES AUTEURS DU LIVRE AFFILIÉS À L'AGESSA ENTRE 1979 ET 2013*, 2016

2. Des revenus en baisse

REVENUS MÉDIANS D'AUTEURS (EUROS CONSTANTS)

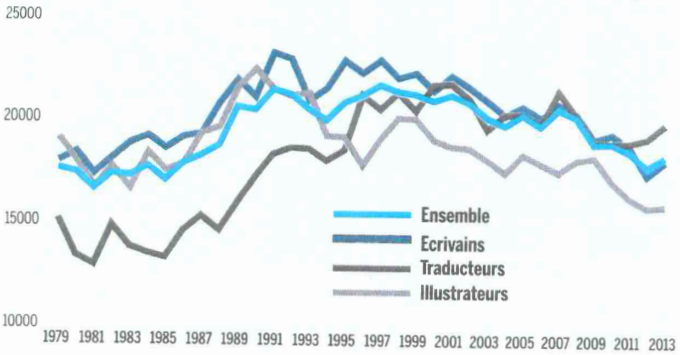

Les données de l'Agessa mettent en évidence une baisse du revenu médian des auteurs affiliés après un pic atteint au milieu des annés 1990. Mais la situation est très contrastée entre illustrateurs et traducteurs.

SOURCE : MCC-DEPS/AGESSA, 2016, ANALYSES COMPLÉMENTAIRES POUR L'ÉTUDE SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES AUTEURS DU LIVRE

RYP-
ES

>>> vité leur assurant la couverture sociale nécessaire, et perçoivent des droits inférieurs au minimum requis, mais pas toujours : 7 % d'entre eux reçoivent un montant qui les rendrait affiliables. Ils ont donc été ajoutés aux affiliés, pour constituer un groupe « *d'auteurs du premier cercle* » considérés comme les plus actifs.

Les profils des deux populations sont très contrastés et distingués tout au long de l'enquête. La littérature, adulte et jeunesse, ainsi que la BD occupent 70 % des affiliés, alors que plus de la moitié des précomptés écrivent pour les sciences humaines, les sciences et techniques et le scolaire. Pour eux, l'écriture n'est souvent qu'« *un des prolongements de leur activité principale* », note l'étude. 72 % des précomptés sont âgés de 50 ans et plus, et ce sont à 63 % des hommes. Chez les affiliés, 55 % ont moins de 50 ans et les femmes sont majoritaires (55 %). Les plus jeunes se trouvent en BD, les plus âgés chez les auteurs de textes.

Le montant médian du dernier à-valoir perçu varie fortement suivant les secteurs : de 9 117 euros pour la BD, à 1 060 euros en SHS, en passant par 2 081 euros pour la littérature et 1 200 euros pour la jeunesse.

La structure des revenus est tout aussi différenciée. En prenant en compte l'ensemble des revenus du foyer, autres que les droits et y compris ceux des conjoints, les précomptés affichent une situation plutôt confortable : 52 % d'entre eux déclarent plus de 4 250 euros nets par mois. Mais pour 96 % d'entre eux, les droits ne sont qu'un revenu annexe, les ressources principales venant d'autres activités. La proportion est inverse chez les affiliés : pour 78 % d'entre eux, les droits d'auteurs sont prépondérants, et seulement 26 % déclarent plus de 4 250 euros de revenu net mensuel. En revanche, 47 % déclarent moins de 2 500 euros de revenu net global mensuel, contre 18 % seulement des précomptés.

1,15 fois le Smic

En considérant les seuls droits, le revenu annuel médian chez les affiliés est de 15 529 euros, soit 1,15 fois le Smic. 10 % d'entre eux ont perçu moins de 4 266 euros en 2013, et 10 % ont perçu 10 fois plus (44 050 euros). Le montant médian du dernier à-valoir perçu varie fortement suivant les secteurs : de 9 117 euros pour les dessinateurs de BD, à 1 060 euros en SHS, en passant par 2 081 euros pour la littérature et 1 200 euros pour la jeunesse. Le taux médian des droits du dernier contrat signé s'établit à 7,1 % en littérature, 8 % en essais & documents, de même qu'en BD (dessinateurs), et 2,5 % seulement en scolaire et dictionnaires.

Dans un « editor land » où les seuls revenus viendraient des droits, le niveau de vie des auteurs serait modeste : 8 100 percevraient un Smic (13 445 euros nets par an), 2 900 recevraient l'équivalent de deux Smic, et ceux qui dépasseraient les trois seraient 1 620. La population des auteurs pouvant vivre

438 millions d'euros de droits en 2014

Vue de l'édition, la proportion des droits d'auteur augmente depuis 2011, après une décrue amorcée à la fin de la décennie précédente. En 2014, les 244 éditeurs ayant répondu à l'enquête annuelle du Syndicat national de l'édition (SNE) ont inscrit en charge à ce poste 438 millions d'euros, soit 10,3 % du chiffre d'affaires de l'année (contre 9,7 % l'année précédente) et une progression de 2,7 % en valeur. A partir des chiffres du SNE, l'étude du ministère fait apparaître une hausse du taux moyen des droits par exemplaire vendu (+ 1,2 point de 2007 à 2014), alors que le chiffre d'affaires moyen par exemplaire baisse de 34 % sur la même période.

Ces données globales vont à l'encontre de la baisse des revenus individuels mise en évidence par les chiffres de l'Agessa. Diverses hypothèses peuvent expliquer la divergence entre le montant des droits versés vus de l'édition, leur proportion par rapport au CA, et la situation des auteurs : progression du nombre de ceux-ci supérieure à celle de la production, maintien relatif des à-valoir ou réduction inférieure à celle des ventes, effet de concentration dû à la bestsellerisation, le pourcentage des droits augmentant avec le volume des ventes pour un nombre réduit de titres. La part des auteurs étrangers dans ce phénomène échappe évidemment à l'Agessa.

La hausse peut aussi être ponctuelle et provenir d'un nettoyage des comptes des éditeurs, passant plus rapidement en dépréciation et en charges des avances non couvertes par les ventes. Le cabinet d'audit KPMG a constaté cette tendance dans les derniers bilans de l'édition. Ces rapports, interrompus en 2013, permettaient aussi de constater des droits très différents par secteurs. En littérature et surtout en BD, où se trouvent le plus grand nombre d'auteurs professionnels, la proportion des droits atteint environ 20 %, suivant le critère retenu. A l'inverse, dans le juridique, elle est inférieure à 5 % et ne dépasse pas 10 % dans le pratique. Sur les dernières années, l'étude constatait une progression des à-valoir rapportés à la production, mais sur un rythme moindre, d'ailleurs très variable suivant les secteurs et d'un exercice à l'autre.

La part des auteurs en augmentation chez les éditeurs

DROITS D'AUTEUR VERSÉS PAR LES ÉDITEURS 2009-2014

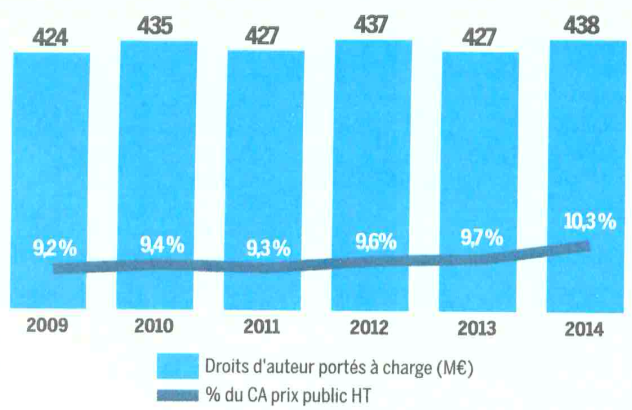

Vu de l'édition, le poids relatif des droits d'auteur augmente depuis plusieurs années. Diverses hypothèses peuvent expliquer cette divergence avec la situation moyenne des auteurs, notamment la bestsellerisation qui ne profite qu'à un nombre réduit de titres.

SOURCE : SNE

correctement de leur plume est donc les plus réduites, d'où la double activité fréquente.

L'évolution des revenus confirme le ressenti individuel : pour tous les affiliés « *le revenu déclaré en 2013 est en baisse par rapport à un pic atteint selon les groupes entre 1991 et 2001* », note la synthèse. Il est toutefois « *plus élevé qu'il ne l'était en 1979 pour les écrivains (+ 0,6 %) et surtout les traducteurs (+ 31 %), qui représentent près de 60 % des effectifs de la population des affiliés du livre en 2013* ». Sur trente-cinq ans, c'est quand même insignifiant pour les écrivains, et bien limité pour les traducteurs, à moins de 1 % annuel. Mais leur situation reste meilleure que celle des illustrateurs, dont le revenu a chuté sur la période (de - 13 à - 17 % selon le critère retenu). En mesurant l'évolution par générations, suivant l'année d'affiliation des auteurs, la baisse est aussi générale, avec une tendance à l'aggravation pour les plus récentes. « *Non seulement le revenu des générations récentes progresse moins, mais il semble atteindre plus tôt son plafond* », souligne la synthèse. En ajoutant les autres ressources que les auteurs ont recherchées en nombre grandissant, la situation est plus nuancée : de 1979 à 2013, le revenu global augmente de 14 % pour les écrivains et de 31 % pour les traducteurs, mais baisse pour les illustrateurs (- 31 %).

Dans toutes les périodes de crise, les situations individuelles peuvent aussi diverger. 20 % des affiliés ayant répondu à l'enquête complémentaire jugent que leurs revenus « *ont plutôt augmenté* » au cours des cinq dernières années et, pour 4 %, ils ont même « *beaucoup augmenté* ». Mais ils partaient peut-être d'assez bas, et 30 % des répondants disent aussi avoir publié plus. En revanche, pour 44 % des répondants, les revenus ont « *plutôt* » ou « *beaucoup* » diminué, et 27 % déclarent avoir moins publié. Le numérique, source de nombreuses questions, n'a pas eu « *d'impact mesurable à ce jour* » sur les revenus pour 84 % des affiliés répondants. Mais 12 % estiment qu'il a été plutôt négatif, alors que 4 % jugent son effet positif sur leur niveau de droits.

Satisfaits des éditeurs

Cette situation économique fragile n'altère pas la qualité des relations des auteurs affiliés avec leurs éditeurs, même si ces derniers ne sont pas exempts de reproches. Les auteurs « *se déclarent massivement satisfaits de la relation avec leur éditeur principal (bonne 60 %, excellente 21 %), alors que plus de la moitié d'entre eux ont été confrontés à au moins une des six mauvaises pratiques listées dans le questionnaire* » (compensations inter-titres ou interdroits, droits non payés avec ou sans raison, absence de reddition de compte). Ils ne se précipitent pas pour autant chez un agent littéraire (4,6 % des affiliés y ont recours), mais adhèrent plus volontiers à une association (49 % des affiliés). ●

Un dispositif d'enquêtes exceptionnel

Témoignant d'une volonté d'appréhender au mieux la situation des auteurs, la synthèse en cours de finalisation au moment où nous publions ce dossier rassemble cinq enquêtes, dans un dispositif inédit en France. Trois d'entre elles sont réalisées avec la coopération de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agessa). Le Centre national du livre (CNL) et le service du livre et de la lecture (SLL-DG Médias) du ministère de la Culture ont étudié les données tirées des questionnaires adressés aux auteurs enregistrés à l'Agessa (affiliés et précomptés, 3 000 répondants). Le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère (Deps) a analysé dans la durée la situation des affiliés. La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) a commandé une enquête sur les activités connexes des auteurs. Le Motif (observatoire du livre de la région Ile-de-France) a confié à la sociologue Gisèle Sapiro une enquête sur la reconnaissance professionnelle des écrivains. Hervé Renard (SLL) et Anouk Deiller (DG Médias) ont coordonné l'ensemble.

La baisse est internationale

Des enquêtes aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni montrent que les revenus des auteurs reculent également.

Les revenus des auteurs sont devenus l'objet d'une attention internationale, entretenue par quelques exemples médiatiques de fortunes rapides dans l'autoédition. Les résultats d'enquêtes dans divers pays montrent plutôt une tendance générale à la baisse.

Aux Etats-Unis, le sondage réalisé en 2014 par la Guilde des auteurs auprès de ses adhérents (1 674 répondants) révèle que le revenu médian en termes de droits a chuté de 24 % par rapport à la précédente enquête de 2009, à 8 000 dollars (7 360 euros). Les auteurs professionnels, dont c'est l'activité principale, déclarent une baisse de 30 %, à 17 500 dollars (16 100 euros). Pour ceux dont c'est une activité annexe, le montant des droits a chuté de 38 %, à 4 500 dollars (4 140 euros).

Au Canada, une étude commandée par le syndicat des écrivains et publiée en 2015 révèle également que le revenu des auteurs a chuté de 27 % par rapport à la précédente enquête, remontant à 1998. La moyenne est maintenant à 13 000 dollars canadiens (8 900 euros), mais couvre une forte disparité : 6 % des auteurs perçoivent 80 % des revenus.

Au Royaume-Uni, l'enquête de l'ALCS (Authors' Licensing and Collecting Society) conduite en 2013 auprès 2 454 écrivains révélait que le revenu moyen d'un auteur professionnel (consacrant plus de la moitié de son temps à écrire) était de 11 000 livres sterling (14 220 euros), en baisse de 10,7 % par rapport à 2005. Les 5 % d'auteurs professionnels les mieux rémunérés (au moins 100 000 livres de droits) recevaient 42,3 % du montant total des droits, contre 7 % pour les 50 % d'auteurs plus confidentiels.

La Commission européenne a commandé une enquête dans dix pays dont la France. Réalisée en 2014, ses résultats ne sont pas encore publiés. ●

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Etude-sur-la-situation-economique-et-sociale-des-auteurs-du-livre-resultats

Etude sur la situation économique et sociale des auteurs du livre : résultats - Livre et Lecture

Publié le 16.03.2016

Afin d'apprécier au mieux la situation des auteurs du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs, scénaristes et dessinateurs/coloristes BD, ...), aujourd'hui bousculée par le développement de l'économie numérique, le ministère de la culture et de la communication a conçu et mis en œuvre un dispositif d'étude d'une ampleur inédite.

Ce dispositif, coordonné par la DGMIC, comporte cinq enquêtes et exploitations statistiques :

- trois enquêtes ou exploitations statistiques nationales ont été menées par les services du ministère de la culture et de la communication et du Centre national du livre (CNL) ;
- deux autres enquêtes par les structures régionales pour le livre (MOTif, Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France, et Fédération interrégionale pour le livre et la Lecture) associées au dispositif.

Le rapport de synthèse complet de l'étude sera prochainement disponible, de même que les annexes des rapports techniques.

Télécharger les rapports

Le rapport de synthèse

Les rapports des enquêtes

Enquêtes quantitatives nationales sur l'activité et les revenus des auteurs

- Enquête Précomptés

Enquête sur l'activité et les revenus des auteurs assujettis précomptés de l'Agessa (People Vox pour MCC/DGMIC-DGCA) : le rapport

- Enquête Affiliés

Enquête portant sur la situation économique et sociale des auteurs du livre affiliés à l'Agessa (People Vox pour CNL/CPE) : le rapport (sur le site du Centre national du livre)

- Exploitation longitudinale de la base Affiliés Agessa 1979-2013 (MCC/DEPS)

Les auteurs du livre affiliés à l'Agessa entre 1979 et 2013, Gwendoline Volat : le rapport (sur le site du DEPS)

Enquêtes régionales associées

- Enquête qualitative sur la reconnaissance des écrivains (MOTif)

Profession ? Écrivain, Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.) (CESSP-CNRS/EHESS) : le rapport (s
site du MOTif)

- Enquête interrégionale sur les activités connexes des auteurs du livre (Fill)

Retours à la marge, les revenus connexes des auteur(e)s, Emmanuel Négrier (CEPEL-CNRS) :
rapport (sur le site de la Fill)

ActuaLitté, 17 mars 2016

https://www.actualitte.com/article/monde-edition/etude-au-dela-des-droits-d-auteurs-les-revenus-connexes-des-auteurs-du-livre/64028

Etude : Au-delà des droits d'auteurs, les revenus connexes des auteurs du livre

La Fédération interrégionale du livre et de la lecture a procédé à une analyse des revenus que perçoivent les auteurs, qui n'étaient pas directement liés aux ventes d'ouvrages. On parle ainsi de revenus connexes dans le cadre de différentes interventions, que ce soit des lectures, performances, des prises de parole en débat, ou encore pour des ateliers.

ActuaLitté, CC BY SA 2.0

Pour ce faire, douze des structures régionales liées au livre et membres de la FILL ont apporté leur soutien. L'objectif premier était d'apporter un éclairage complémentaire par l'étude des activités connexes des auteurs de livre en région, dont on mesure mal à la fois la fréquence, le temps qu'y consacrent les auteurs et l'impact financier et symbolique. Le questionnaire portait sur les pratiques connexes des auteurs de l'écrit et les revenus qu'ils en tirent, au cours des années 2013-2014.

Principales conclusions :
Une large majorité d'auteurs (95 %) présents dans l'espace public dans le cadre d'activités connexes très diversifiées : 80 % des répondants exercent des activités connexes qui se situent dans au moins deux des quatre types d'activités identifiés dans l'étude (autour de l'œuvre/de l'auteur/de la

transmission/de la création).

L'affiliation au régime de sécurité sociale des artistes auteurs est nettement corrélée avec l'engagement dans ces pratiques et avec leur rémunération.

Une forte mobilité interrégionale : l'étude confirme la décentralisation de la vie littéraire à travers une forte mobilité interrégionale des auteurs : c'est dans d'autres régions que l'on se rend lorsqu'on sort de son territoire, Paris et l'Île-de-France n'étant cités qu'en troisième position, y compris par les auteurs affiliés.

Une rémunération encore trop peu fréquente et une méconnaissance des modes de rémunération par les opérateurs : la difficulté à se faire rémunérer croît avec la probabilité d'être dans un rapport de rémunération. Les affiliés concentrent un haut niveau de difficulté, sans doute parce qu'ils expriment leurs exigences de rémunération avec plus de régularité et de force que les non affiliés. Ils le font dans des situations où la méconnaissance des pratiques et des outils légaux par les opérateurs reste importante.

Une nécessaire reconnaissance des activités connexes : le développement des activités connexes est loin d'assurer un niveau de revenu suffisant pour des auteurs dont le revenu global demeure, pour la grande majorité d'entre eux, limité. Compte tenu de la modestie des ressources des auteurs, il y a lieu de travailler à la reconnaissance de ces activités connexes, au sens politique, comme au sens plus particulier de leur mode de rémunération.

Scam, 17 mars 2016

http://www.scam.fr/detail/ArticleId/4081/La-situation-economique-des-auteurs-du-livre-les-resultats

La situation économique des auteurs du livre : les résultats

Publié le jeudi 17 mars 2016

Le ministère de la culture et de la communication a publié les résultats de cinq enquêtes qui témoignent d'une profession bousculée par le développement de l'économie numérique. Cette étude est la première photographie grandeur nature de la situation des auteurs du livre en France.

Action Professionnelle, Littérature

Population d'auteurs, situation économique, revenus liés ou non à l'activité d'auteur, caractéristiques sociologiques, droits d'auteur… Pour apprécier au mieux la situation des auteurs du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs, scénaristes et dessinateurs/coloristes BD, ...), le ministère de la culture et de la communication a mené une étude d'une ampleur inédite : cinq enquêtes (nationales et régionales) auxquelles ont répondu plus de 3000 auteurs.

1- 67 % des auteurs ont une autre activité professionnelle

Il ressort de cette étude que la grande majorité des 100 000 personnes – l'étude comptabilise précisément 101 600 auteurs, dont 85 % d'auteurs de textes, 6 % de traducteurs, 4 % d'illustrateurs et 4 % de professionnels de bande dessinée – qui ont perçu des droits d'auteurs en 2013 avait une autre activité professionnelle, beaucoup plus rémunératrice. Les droits d'auteurs ne représentent en effet, en moyenne, que 12% de leurs revenus.

2- Une érosion continue des revenus des auteurs

L'étude met également en évidence une situation contrastée entre ces auteurs dont l'activité artistique est accessoire et ceux pour lesquels elle est prépondérante. Pour une minorité d'auteurs, moins de 10 %, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la création artistique, les revenus tendent à s'éroder en raison de quatre facteurs principaux :
- les évolutions du marché du livre, en stagnation ou en léger repli depuis près de 10 ans ;

- la diversité croissante de l'offre disponible ;
- la hausse ininterrompue de la production de nouveaux titres ;
- le prix des livres qui augmente moins vite que l'inflation depuis 15 ans.

3- Des disparités importantes entre auteurs affiliés ou non

Les revenus d'auteurs montrent une disparité notable entre les affiliés à l'Agessa, qui est la sécurité sociale des auteurs, et les non-affiliés percevant occasionnellement des droits d'auteurs :
- seuls 8% des non-affiliés ont perçu des revenus d'auteur supérieurs au SMIC (13 345 € net/an) contre 59% des affiliés ;
- seuls 3% des non-affiliés ont perçu des revenus supérieurs à 2 fois le SMIC (26 690 €) contre 24% des affiliés ;
- à ces revenus, s'ajoutent également les revenus connexes d'auteur (conférences, lectures, etc.), qui atteignent 11 % du revenu d'auteur total des affiliés.

4- La rémunération des auteurs pèse de plus en plus sur le compte d'exploitation des éditeurs

Alors que les auteurs considèrent ces rémunérations comme insuffisantes au regard de leur investissement dans leurs œuvres, les éditeurs, eux, voient la part de ces rémunérations peser de plus en plus sur leur compte d'exploitation. En effet, alors que, jusqu'en 2000, les éditeurs reversaient en moyenne 12% de leur chiffre d'affaires aux auteurs, français ou étrangers, c'est aujourd'hui 17% de leur chiffre d'affaires (soit à peu près 10% du prix public HT des livres vendus) qui sont reversés aux auteurs.

Les enquêtes quantitatives nationales sur l'activité et les revenus des auteurs

Enquête sur l'activité et les revenus des auteurs assujettis précomptés de l'Agessa (People Vox pour MCC/DGMIC-DGCA)

Les enquêtes régionales associées

Enquête qualitative sur la reconnaissance des écrivains (MOTif)
Profession ? Écrivain, Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.) (CESSP-CNRS/EHESS)

Le rapport de synthèse

Le rapport de synthèse complet de l'étude sera prochainement disponible, de même que les annexes des rapports techniques.

Complément d'objet, 1e avril 2016

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Complement-d-objet/Actualites/Complement-d-objet-n-364-1er-avril-2016

Retours à la marge. Les revenus connexes des auteurs du livre, Enquête interrégionale (données 2013-2014)

Emmanuel Négrier, Fill, février 2016

Entre le 9 décembre 2015 et le 15 janvier 2016, 1549 personnes, sur les 3 394 auteurs du livre (écrivains, illustrateurs, traducteurs) répertoriés dans 12 régions, ont répondu à un questionnaire en ligne (en annexe) portant sur leurs revenus et leurs pratiques au cours des années 2013 et 2014. Les résultats ont été analysés par Emmanuel Négrier (Cepel-CNRS-Université de Montpellier). Principales conclusions : Une large majorité d'auteurs (95%) présents dans l'espace public dans le cadre d'activités connexes très diversifiées ; L'affiliation au régime de sécurité sociale des artistes auteurs est nettement corrélée avec l'engagement dans ces pratiques et avec leur rémunération ; Une forte mobilité interrégionale ; Une rémunération encore trop peu fréquente et une méconnaissance des modes de rémunération par les opérateurs ; Une nécessaire reconnaissance des activités connexes : Compte tenu de la modestie des ressources des auteurs, il y a lieu de travailler à la reconnaissance de ces activités connexes, au sens politique, comme au sens plus particulier de leur mode de rémunération.

L'enquête est téléchargeable.

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65859-retours-a-la-marge-les-revenus-connexes-des-auteurs-du-livre

RETOURS À LA MARGE - LES REVENUS CONNEXES DES AUTEURS DU LIVRE

ENQUÊTE INTERRÉGIONALE (DONNÉES 2013-2014)

Auteur : Négrier, Emmanuel

Description : La situation économique des auteurs a donné lieu au cours de l'année 2015 à plusieurs enquêtes menées par les pouvoirs publics (ministère de la Culture et de la Communication, Centre national du livre). C'est dans ce contexte que 12 des structures régionales pour le livre, membres de la Fill, ont souhaité apporter un éclairage complémentaire à cette question par l'étude des activités connexes des auteurs en région. Le CRL Bourgogne, Livre et lecture en Bretagne, Ciclic Centre-Val de Loire, le CRL en Limousin, Languedoc-Roussillon livre et lecture, le CRL Lorraine, le CRL Midi-Pyrénées, le CRLL Nord-Pas de Calais,le CRL Basse-Normandie, l'ARL Haute-Normandie, l'ARL Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'Arald Rhône-Alpes ont contribué à cette enquête.

Collection : Études et enquêtes

Sujets : Economie de l'information , Edition , Evaluation

Licence de diffusion : Tous droits réservés

Format : Fichier Adobe PDF

Étendue : 110 p.

Étendue : 18,97 Mo

Date de publication : février 2016

Langue : Français

Éditeur ou organisme : Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL)

Sujet : auteurs

Sujet : économie du livre

Type de ressource : Texte

La revue des livres pour enfants, avril 2016

doit leur donner les outils critiques qui leur permettent de faire leurs propres choix. Je pense aussi que c'est un monde qui devrait s'ouvrir davantage. Et si, par exemple, on parlait de chèques emplois services pour les artistes qui viennent dans les classes et dont la rémunération est si compliquée ? On ne peut avancer qu'à petits pas, mais il faut avancer.

La formation à la littérature jeunesse est aussi une question qui concerne le monde de la bibliothèque.
Les bibliothécaires sont indispensables et nous le savons tous. Mon inquiétude est que nous sommes dans une forte période de renouvellement générationnel et que, là aussi, se pose un réel problème de formation et de transmission. Il est normal que les jeunes bibliothécaires se forment et travaillent différemment de leurs aînés mais il faut les aider à grandir. Les librairies spécialisées jeunesse connaissent et vont connaître la même révolution démographique. On ne va pas jouer les vieux militants et radoter que c'était mieux avant mais il faut parler, bouger, rencontrer, et je ne suis pas sûr que nous soyons très nombreux à le faire. Nous allons d'ailleurs continuer à organiser nos rassemblements régionaux, même s'il n'y en aura plus qu'un seul par an pour avoir le temps de mieux le préparer. Le prochain aura lieu à Brest en décembre et l'année prochaine nous serons à Toulouse. Le livre est un métier de rencontre, avec les auteurs, les libraires, les bibliothécaires... Lien, formation, rencontre : ces trois mots résument tout.

Propos recueillis par
Marie Lallouet le 29 mars 2016

1. En Europe, la TVA sur la livre va de 0% (Royaume-Uni et Irlande) à 25% (Danemark). En France elle est à 5,5% sur le livre qu'il soit en papier ou numérique. À l'exception des livres à caractère pornographique ou incitant à la violence qui, eux, sont taxés à 20%. La presse est soumise à une TVA de 2,1%.

↑
Affiche de Géraldine Alibeu sur le site de la Charte des auteurs et des illustrateurs.

La double vie des auteurs

Quand ils ne sont pas occupés à écrire ou à dessiner, les auteurs courent la campagne pour parler de leur œuvre ou de leur travail. Par passion sans doute, mais aussi par nécessité car ces « activités connexes » représentent souvent une part significative de leurs revenus. Une étude inédite de la FiLL (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) sur « Les revenus connexes des auteurs du livre » vient éclairer ces activités dont enseignants et bibliothécaires sont très souvent les commanditaires.

Entre le 9 décembre 2015 et le 15 janvier 2016, 1549 auteurs ont répondu à un questionnaire très précis sur la composition de leurs revenus piloté par la FiLL, la Fédération interrégionale du livre et de la lecture qui rassemble 24 agences régionales du livre. Auteurs de tous les domaines (jeunesse et adulte mais aussi traducteurs, illustrateurs et dessinateurs de bande dessinée) répartis dans 12 régions différentes. Avec 35% des répondants, l'édition jeunesse y est largement représentée. Analysés par Emmanuel Négrier (Cepel-CNRS-Université de Montpellier), les résultats de cette enquête permettent de comprendre comment s'organise la deuxième vie des auteurs : celle qui les amène à rencontrer leur public et à incarner pour lui à la fois leur œuvre et leur métier.

Quelles sont ces activités connexes ?
L'étude les range en quatre grandes catégories.
- L'auteur en tant que personne : il participe à un débat, donne une conférence, participe à un jury de prix littéraire, est accueilli en résidence.
- L'auteur en tant que promoteur de son œuvre : il dédicace, présente son dernier livre, le lit à voix haute, expose ses dessins originaux.
- L'auteur en tant que transmetteur de son savoir-faire : il donne des cours, anime des ateliers d'écriture ou de dessin.
- L'auteur auquel on demande des créations : un article, une préface, une adaptation de son œuvre pour le théâtre ou le cinéma...

L'étude nous révèle que 80% des répondants ont des activités connexes à leur métier d'auteur pour des rémunérations très variables. Plus un auteur est réputé et reconnu, et plus les activités qui lui sont proposées sont prestigieuses et

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS CENTRÉES SUR L'ŒUVRE (EN %) *

ÉVALUATION	DÉDICACES SIGNATURES	LECTURES PERFORMANCES	LECTURES PRÉSENTATIONS	EXPOSITIONS ORIGINAUX	PRÉSENTATIONS SANS LECTURE
Peu d'investissement, forte retombée	26	21	20	18	33
Peu d'investissement, faible retombée	39	20	22	23	28
Gros investissement, forte retombée	13	39	42	31	27
Gros investissement, faible retombée	22	20	16	28	12
TOTAL	100	100	100	100	100

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS CENTRÉES SUR L'AUTEUR (EN %) *

ÉVALUATION	DÉDICACES SIGNATURES	ANIMATIONS TABLES RONDES	RÉSIDENCES	JURYS
Peu d'investissement, forte retombée	19	19	11	13
Peu d'investissement, faible retombée	35	34	14	36
Gros investissement, forte retombée	22	23	54	12
Gros investissement, faible retombée	24	24	22	39
TOTAL	100	100	100	100

*Ces évaluations, faites par les auteurs eux-mêmes, concernent l'ensemble des répondants au questionnaire.

rémunératrices, le revers de ce constat étant que les jeunes auteurs débutants alignent souvent des invitations plus modestes, moins rémunératrices et donc, au final, plus chronophages.
S'il y a des points communs à tous les domaines littéraires (dédicaces, invitations à un salon), il y a aussi des activités propres à telle ou telle famille de créateurs : les nouveaux « concerts dessinés » sont ainsi réservés aux dessinateurs de BD et les invitations en écoles maternelles et élémentaires sont très majoritairement faites aux auteurs jeunesse bien sûr.
Autre information : Paris et l'Île de France ne sont qu'au troisième rang des organisateurs de toutes ces activités connexes, ce qui laisse supposer une forte mobilité de tous les acteurs de la culture littéraire sur l'ensemble du territoire.

Pour quels bénéfices ?

La pratique la plus répandue est la dédicace, mais c'est aussi la plus démonétisée : l'auteur ne sera payé que par les droits à venir sur les livres qu'il aura vendus à cette occasion (soit jusqu'à un an plus tard). Mais c'est aussi l'activité qui lui demande le moins de temps et d'implication.
À l'inverse, l'invitation en résidence est considérée comme un fort investissement pour l'artiste mais elle est associée à un fort bénéfice (financier mais aussi en terme de reconnaissance).
Plane cependant un sentiment de danger : plus un auteur consacre de temps aux activités connexes plus il amenuise le temps qu'il peut consacrer à sa création, au risque que ces activités marginales prennent la place de son activité centrale. Et la médiocre situation financière d'un auteur ne lui laisse pas toujours le choix.
Emmanuel Négrier se risque à une interprétation intéressante de ces résultats : « Alors que les activités de valorisation de l'œuvre sont considérées comme inhérentes au travail de l'artiste, les activités de valorisation de l'auteur – en tant qu'auteur ou acteur culturel – s'apparentent davantage à un surtravail, moins justifié, surtout s'il devient trop régulier. » Danger auquel on ne peut s'empêcher d'ajouter une interrogation : un créateur confronté aux attentes de son public ne met-il pas en danger – consciemment ou non – l'indépendance de sa création ?
Quant aux activités de transmissions (cours, ateliers), ce sont celles qui apportent le plus de satisfaction à l'auteur.

Et si on parlait d'argent ?

Ces revenus connexes ne viennent bien sûr pas régler le problème de la pauvreté des auteurs[1]. On remarque cependant que c'est dans le secteur jeunesse que l'usage d'une rémunération est le plus courant.
À la fois parce que les auteurs jeunesse défendent ce droit depuis longtemps et aussi parce que les institutions qui les invitent (écoles et bibliothèques) sont désormais coutumières de cet usage. La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse existe depuis 1975 et a largement œuvré à faire reconnaître la nécessité de rétribuer toutes les activités d'animation, sachant par ailleurs que les droits que les auteurs jeunesse touchent sur leurs livres sont plus faibles que dans la plupart des autres secteurs.

Autre particularité du livre jeunesse : ses prix littéraires sont rarement dotés et ne sont pas les accélérateurs de ventes dont bénéficie la littérature générale. Ce sont les bibliothèques et les écoles qui sont les institutions qui associent le plus naturellement une activité à une rémunération. D'autres lieux sont aussi très amateurs de la présence des auteurs mais ne l'associent pas à une rémunération : les salons du livre et la librairie, les uns et les autres étant parfois associés (ce qui explique la vivacité de la récente polémique à ce sujet).

De quelle façon faut-il rémunérer les intervenants ?

Enfin, cette étude met au jour une grande méconnaissance des règles légales et des bonnes pratiques administratives qui entourent les rémunérations associées à ces activités secondaires des auteurs. Le site de la FiLL et celui de la Charte sont à ce sujet très documentés et nous reproduisons ci-contre le tableau récapitulatif de ce cadre légal en fonction de la nature des activités concernées.

Marie Lallouet

1. Voir à ce sujet « Nos auteurs sont-ils pauvres ? » (RLPE, n°280).

Retrouvez l'étude complète sur fill-livrelecture.org/

↓
Affiche d'Anaïs Massini sur le site de la Charte des auteurs et des illustrateurs.

PRATIQUES ET RÉMUNÉRATION SELON LES LIEUX D'ACCUEIL

LIEUX	FRÉQUENCE ÉLEVÉE (EN %)	PAIEMENT FRÉQUENT (EN %)
DOMAINE DU LIVRE		
Bibliothèque	17	26
Librairie	16	2
Festival	38	18
Autres structures du livre	9	14
DOMAINE ÉDUCATIF		
Maternelle et primaire	13	23
Collège	10	25
Lycée	7	7
Université	7	14
Formation des enseignants	1	6
DOMAINE CULTUREL		
Galerie	2	1
Théâtre, Opéra	5	8
Musée	2	3
Manifestation culturelle	10	11
Autres	3	1
DOMAINE SOCIAL		
Associations	10	13
Hôpital	1	3
Maisons de retraite	1	2
Établissement pénitentiaire	2	7
Autres	2	1

COMMENT RÉMUNÉRER CES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	FRÉQUENCE DES RÉMUNÉRATIONS (EN %)	CADRE LÉGAL DU MODE DE RÉMUNÉRATION DA = DROITS D'AUTEUR NH = NOTE D'HONORAIRE
Cours « out »	91	Salaire
Ateliers	86	Affiliés: DA jusqu'à 3 ateliers/an Non affiliés : salaire ou NH (si Siret)
Cours « in »	85	Salaire
Travaux de commande	76	DA
Résidences	74	DA si résidence de création (+70 % temps de création) ; sinon salaire
Adaptations théâtrales	61	DA
Travaux de presse	58	Illustrateurs : DA ; auteurs : salaire
Concerts dessinés	53	DA
Écriture de scénarios	51	DA
Adaptations cinéma, AV	50	DA
Lectures et performance	49	DA
Lectures et présentations	47	DA
Animations de tables rondes	34	Salaire ou NH (si Siret)
Débats et conférences	30	Salaire ou NH (si Siret)
Expositions	29	DA
Présentations sans lecture	27	DA
Paroles de chanson	22	Affiliés : DA avec plafond annuel Non affiliés : salaire ou NH (si Siret)
Dédicaces et signatures	21	Illustrateurs : DA
Jurys littéraires	6	Salaire ou NH (si Siret)

FILL : une enquête interrégionale sur les revenus connexes des auteurs du livre

La FILL (Fédération interrégionale pour le livre et la lecture), à travers douze structures régionales pour le livre, a souhaité apporter un éclairage sur les activités connexes* des auteurs en région. La Normandie, à travers le CRL et l'ARL, a contribué à cette enquête à l'échelle de ses cinq départements. Les principales conclusions font état d'une forte mobilité interrégionale des auteurs et soulignent une fois encore l'importance et la diversité des activités connexes dans le revenu des auteurs, d'une rémunération encore trop peu fréquente et d'une méconnaissance des modes de rémunération par les opérateurs (ceci étant encore plus accentué chez les affiliés). Parmi les répondants, 60 % exercent une autre profession et 29 % sont retraités : très peu d'auteurs vivent uniquement de leur plume et il y a nécessité pour eux d'avoir recours à des activités connexes s'ils souhaitent pouvoir se consacrer uniquement à leur carrière d'auteur. Néanmoins, le développement des activités connexes est loin d'assurer un niveau de revenu suffisant pour des auteurs dont le revenu global demeure, pour la grande majorité d'entre eux, limité : 20 % déclarent un revenu global annuel sous le seuil de pauvreté et 48 % ont un revenu global annuel inférieur à 25 000 €. Compte tenu de la modestie des ressources des auteurs, il y a lieu de travailler à la reconnaissance de ces activités connexes, au sens politique comme au sens plus particulier de leur mode de rémunération.

** dites aussi « accessoires ».*

Les données pour la Normandie feront l'objet d'une publication en 2016.

La revue du Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées
n° 14 • Mai 2016

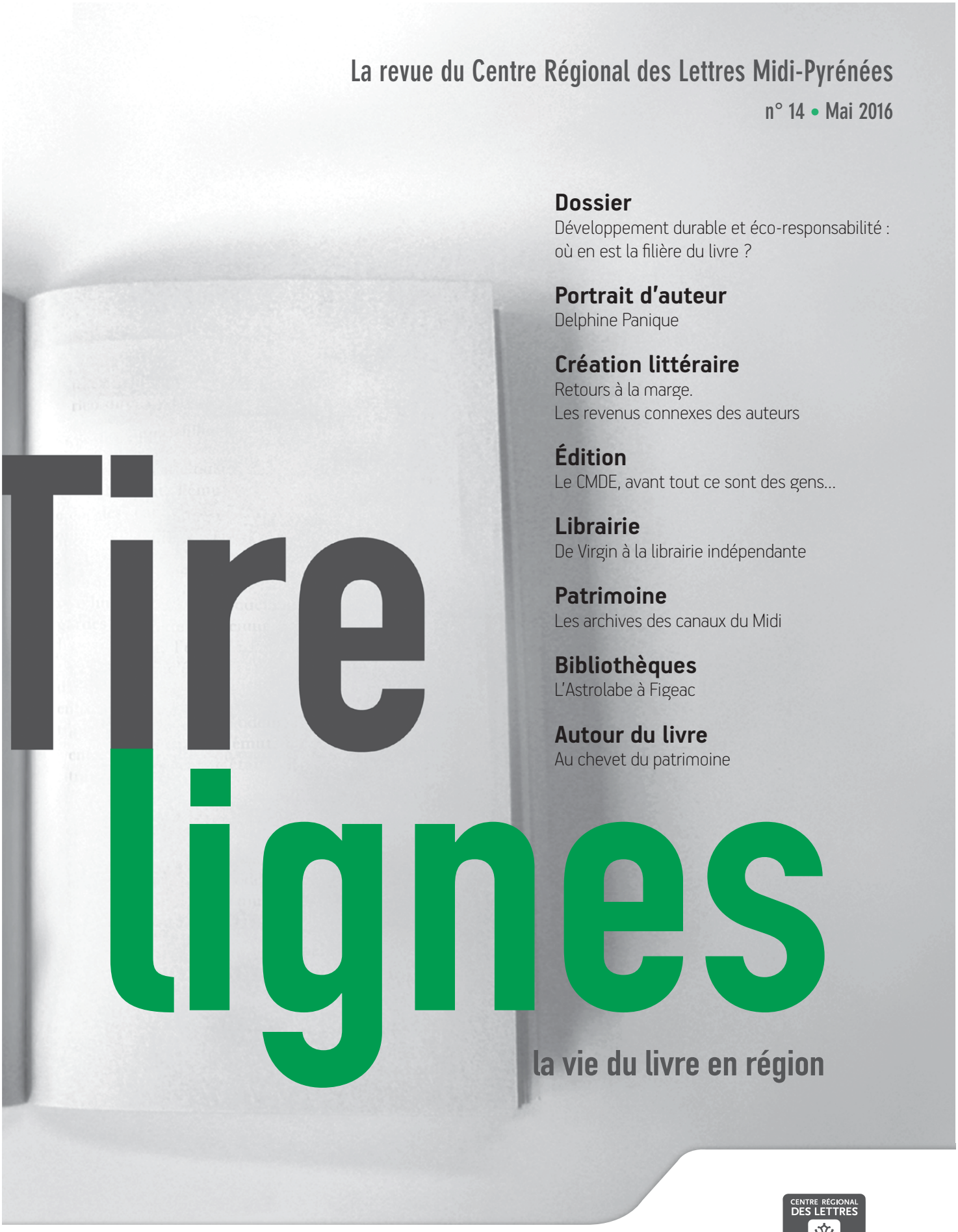

Tire lignes

la vie du livre en région

Dossier
Développement durable et éco-responsabilité : où en est la filière du livre ?

Portrait d'auteur
Delphine Panique

Création littéraire
Retours à la marge.
Les revenus connexes des auteurs

Édition
Le CMDE, avant tout ce sont des gens...

Librairie
De Virgin à la librairie indépendante

Patrimoine
Les archives des canaux du Midi

Bibliothèques
L'Astrolabe à Figeac

Autour du livre
Au chevet du patrimoine

CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES MIDI-PYRÉNÉES

Quels retours à la marge ?

Les revenus connexes des auteurs de l'écrit

Lorsque la Fill (Fédération interrégionale pour le livre et la lecture) m'a donné la possibilité d'analyser les résultats de l'enquête interrégionale sur les activités connexes des auteurs[1], ma première pensée s'est dirigée vers l'échange de correspondance entre Jacques Durand et Luis Francisco Espla, où le premier posait au second la question crue : « Que fait un torero l'hiver ? ». Que fait un écrivain lorsqu'il n'écrit pas ? Cette activité est-elle rare ou fréquente, rémunérée ou non, et sous quelle forme ? Bénéficie-t-elle aux cadors ou aux néophytes, aux hommes plus qu'aux femmes ? Toutes ces questions figurent au cœur de l'étude qui est désormais disponible. Et tant d'autres…

Les auteurs ont remarquablement bien répondu à cette enquête[2], effet direct de la persévérance des structures régionales pour le livre et preuve de l'intérêt que ce « continent noir » représente pour eux. L'échantillon de 1549 auteurs reflète la diversité interrégionale, de par des localisations rurales, urbaines et métropolitaines, des hauts de France aux sud, est et ouest. On y trouve plus d'affiliés (AGESSA ou Maison des Artistes) que la moyenne. Cela est dû au fait que ces auteurs sont une cible plus évidente pour les structures régionales pour le livre que la multitude des auteurs - notamment universitaires et souvent âgés - pour lesquels l'écriture est une activité parfois annexe. Du même coup, les auteurs de sciences humaines et sociales, de développement personnel, de bricolage ou de jardinage sont moins représentés que dans les études réalisées sur l'échantillon d'assujettis à l'échelle nationale.
Le tableau qui suit permet de mieux caractériser la situation qui touche notre échantillon, et insiste sur certains points clefs.

Les domaines éditoriaux et les autres indicateurs

Indicateurs	Roman	Poésie/Théâtre	Jeunesse	BD	Autres
Répartition du panel (%)	40	14	22	9	15
Âge moyen	54	55	46	43	59
Hommes (%)	62	59	36	76	67
Femmes (%)	38	41	64	24	33
Retraités (%)	33	45	12	5	41
Premier ouvrage (années)	14	18	13	12	17
Nombre d'ouvrages publiés	12	12	27	19	11
Affiliés (%)	30	19	54	67	7
Plus de 25 000 € Revenu annuel Global (%)	36	28	23	19	41
Plus de 5 000 € Revenu annuel Livre (%)	16	2	27	41	9
Plus de 5 000 € Revenu annuel Connexe (%)	5	7	14	14	2
Sentiment d'essor de revenu (%)	17	14	17	19	13
Autre activité (%)	63	63	57	44	65

Rappelons quelques évidences : on compte plus d'hommes parmi les « vieux auteurs », notamment parmi les auteurs de BD, d' « autres littératures »[3], de romans ; plus de femmes en littérature jeunesse ; plus de jeunes en BD et illustration et plus d'affiliés parmi ces derniers qui sont en tête des revenus liés à leur production sous la forme de droits d'auteur. Cependant, cette position de tête se paie par une situation plus précaire que les autres en matière de revenus globaux. Par opposition, les auteurs d' « autres littératures » sont moins bien traités en droits d'auteur, mais ils sont nettement mieux placés en revenus globaux, puisqu'ils ont souvent une activité salariée principale, ou touchent une retraite. Mais somme toute, les auteurs sont loin de vivre dans l'aisance. Ici, seuls 32% disposent d'un revenu global supérieur au salaire moyen en France. Et les revenus connexes, même s'ils sont globalement inférieurs aux volumes de droits d'auteur ou d'autres sources, ont une place qui est sensiblement supérieure à ce qu'on convenait d'appeler des revenus « accessoires : leur importance (quantitative et qualitative) dépasse largement cet étiage.

Les activités connexes

L'œuvre en public	Dédicaces et signatures, présentation d'une œuvre (sans lecture), lectures et performances de l'œuvre, lectures publiques avec présentation de l'œuvre, expositions d'originaux.
L'auteur en public	Participation à des débats et conférences, animation de débats et conférences, participation à des jurys littéraires, accueil en résidence.
L'auteur en transmission	Ateliers d'écriture, d'illustration, de bande dessinée ou de traduction, cours en école d'art, à l'université, etc., cours réalisés dans l'espace de création de l'auteur.
La création	Travaux de presse, travaux de commande, paroles de chanson, écriture de scénario, concerts dessinés, adaptations théâtrales, cinématographiques et audiovisuelles.

Ces activités connexes, que recouvrent-elles ? Nous les avons classées en quatre catégories, plus ou moins pratiquées par les auteurs. Celles qui tournent autour de l'œuvre sont les plus fréquentes : 85% d'entre eux pratiquent la rencontre-dédicace ; 53% proposent la présentation d'une œuvre sans sa lecture. Viennent ensuite des activités qui occupent environ 40% des auteurs : ateliers d'écriture, travaux de presse ou de commande, par exemple. Puis, plus confidentielles ou rarissimes, apparaissent des activités très spécifiques à certains auteurs : concerts dessinés, adaptations théâtrales…

Ces activités connexes pour les auteurs sont marquées d'un double phénomène : d'une part, elles hiérarchisent les auteurs : plus ils sont reconnus, affiliés, plus ils tendent à intensifier ces activités, jusqu'à un certain point, bien sûr ; d'autre part, elles sont plus volontiers l'apanage de certains genres littéraires. Autrement dit, elles sont à la fois orientées par des logiques cumulatives et sélectives ; hiérarchiques et artistiques. L'activité connexe n'est donc ni la ressource supplémentaire des riches ni le lot de consolation des pauvres.

Cependant, ces activités connexes entretiennent avec la rémunération et le cadre légal des relations… complexes. D'une part, certaines activités qui devraient être rémunérées hors droits d'auteur (l'animation d'une table ronde, par exemple) le sont parfois en droits d'auteur ; et d'autres (les lectures avec présentation, par exemple) qui devraient l'être systématiquement ne le sont qu'en partie, et avec certaines difficultés dont témoignent les auteurs affiliés. Il y a là une première leçon : la nécessité de réaffirmer le droit d'auteur dans ses cadres d'exercice.
Quant aux lieux d'accomplissement de ces activités, on peut rapidement tirer trois leçons : les secteurs du livre (librairies, festivals, bibliothèques) et de l'éducation sont au cœur des pratiques, alors que les secteurs culturel et social sont très nettement distancés. Les lieux où la pratique est la plus fréquente ne sont pas forcément ceux où la rémunération l'est aussi : ce sont les bibliothèques qui paient le plus souvent alors que ce sont les événements littéraires qui attirent le plus d'activités. Cela fait clairement écho aux récentes innovations du Centre national du livre en matière de soutien aux festivals[4]. Enfin, les auteurs pratiquent ces activités d'abord chez eux, dans leur région, puis dans d'autres régions, mais pas à Paris, qu'on aurait pu croire mieux placée comme espace de consécration artistique. La décentralisation littéraire est en marche.
Au fond, tout cela concourt à mettre en lumière un paradoxe et un double enjeu. Le

paradoxe : en tant qu'auteur, on est invité à accomplir ces activités, dont le développement est à la fois nécessaire, enrichissant, mais finalement menaçant pour l'identité même de l'auteur au vu du temps que cela prend, et aussi au vu des possibles contraintes créatives qui leur sont liées (rapport au commanditaire, entretien d'une compétence, d'un réseau, etc.). Le double enjeu est pourtant celui de la reconnaissance de ces activités connexes. Il convient d'abord d'en reconnaître la légitimité, et non plus le caractère accessoire ou honteux. Il faut ensuite en tirer les conséquences sur le périmètre - à étendre - de recours aux droits d'auteur pour leur reconnaissance économique.

Emmanuel Négrier
CEPEL, CNRS-Université Montpellier

Fréquence de rémunération des activités, dont la rémunération en droits d'auteur et rappel du cadre légal du mode de rémunération

Activités	Rémunération (en %)	En droits d'auteur (en %)	Rappel du cadre légal du mode de rémunération DA = droits d'auteur NH = note d'honoraire
Cours « out »	91	8	Salaire
Ateliers	86	35	Affiliés : DA jusqu'à 3 ateliers/an Non affiliés : salaire ou NH (si Siret)
Cours « in »	85	8	Salaire
Travaux de commande	76	63	DA
Résidences	74	57	DA si résidence de création (+70 % temps de création) ; sinon salaire
Adaptations théâtrales	61	59	DA
Travaux de presse	58	50	Illustrateurs : DA ; auteurs : salaire
Concerts dessinés	53	23	DA
Écriture de scénarios	51	81	DA
Adaptations cinéma, A.V.	50	63	DA
Lectures et performances	49	53	DA
Lecture et présentations	47	58	DA
Animations de tables rondes	34	36	Salaire ou NH (si Siret)
Débats et conférences	30	37	Salaire ou NH (si Siret)
Expositions	29	37	DA
Présentations sans lecture	27	56	Affiliés : DA avec plafond annuel Non affiliés : salaire ou NH (si Siret)
Paroles de chanson	22	86	DA
Dédicaces et signatures	21	54	Illustrateurs : DA
Jurys littéraires	6	25	Salaire ou NH (si Siret)

1. Cf. encadré
2. Midi-Pyrénées enregistre un taux de pénétration record de 41,7 % (questionnaires complets).
3. La catégorie « Autres littératures » rassemble les domaines éditoriaux autres que le roman, la poésie, le théâtre, la littérature de jeunesse et la bande dessinée.
4. Le Conseil d'administration du CNL a entériné le 13 octobre 2015 le principe d'imposer la rémunération des auteurs invités dans les manifestations qu'il soutient. Plus d'information sur www.centrenationaldulivre.fr

LE DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur porte sur les œuvres de l'esprit (écrits, photos, partitions, logiciels, etc.). Il confère à l'auteur un droit de propriété exclusif sur sa création, aussi bien en matière de droits moraux (divulgation, par exemple) que patrimoniaux (droit d'exploitation de l'œuvre : représentation, reproduction ou adaptation). Si le droit d'auteur s'applique dès la naissance de l'œuvre, la protection qu'il apporte suppose d'en prouver l'existence.

Les droits moraux

L'auteur conserve un droit de propriété immatérielle, même s'il peut autoriser un tiers à vendre ou exploiter commercialement son œuvre (droit patrimonial). Le cessionnaire des droits sur une œuvre est ainsi propriétaire du droit patrimonial, mais pas titulaire du droit moral.
Le droit moral comporte 4 types de prérogatives : droit de divulgation, droit à la paternité, droit au respect, droit de repentir ou de retrait. Les droits moraux sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles.

Les droits patrimoniaux

L'auteur dispose du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Les droits patrimoniaux s'appliquent tout au long de la vie de l'auteur. À son décès, ils sont transmis à ses ayants droit, qui en bénéficient ensuite pendant 70 ans. Les droits de représentation et de reproduction peuvent être cédés à un tiers, autorisé à vendre ou exploiter commercialement l'œuvre, par la signature d'un contrat de cession de droits. La rémunération de l'auteur se pratique par le versement de droits d'auteur, sous forme de pourcentage attribué proportionnel aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation de l'œuvre, sauf dans les hypothèses où la loi autorise la fixation d'un forfait.

En savoir plus
- www.sgdl.org (rubrique Ressources)
- Code de la Propriété intellectuelle sur www.legifrance.gouv.fr

RETOURS À LA MARGE LES REVENUS CONNEXES DES AUTEURS DU LIVRE

Enquête interrégionale (données 2013-2014)
Février 2016

La situation économique des auteurs a donné lieu au cours de l'année 2015 à plusieurs enquêtes menées par les pouvoirs publics (ministère de la Culture et de la Communication, Centre national du livre). C'est dans ce contexte que 12 des structures régionales pour le livre (SRL), membres de la Fill, ont souhaité apporter un éclairage complémentaire à cette question par l'étude des activités connexes des auteurs en région.

Pilotée par la Fill, cette enquête reposait sur un questionnaire élaboré par les chargés de mission Création littéraire des 12 SRL impliquées. Ainsi, le CRL Bourgogne, Livre et lecture en Bretagne, Ciclic Centre-Val de Loire, le CRL en Limousin, Languedoc-Roussillon livre et lecture, le CRL Lorraine, le CRL Midi-Pyrénées, le CRLL Nord-Pas de Calais, le CRL Basse-Normandie, l'ARL Haute-Normandie, l'ARL Provence-Alpes-Côte d'Azur et Arald Rhône-Alpes ont tout mis en œuvre pour mobiliser les auteurs de leur territoire entre le 9 décembre 2015 et le 15 janvier 2016.

1549 personnes, sur les 3 394 auteurs du livre (écrivains, illustrateurs, traducteurs) répertoriés dans les 12 régions, ont répondu à ce questionnaire en ligne portant sur leurs revenus et leurs pratiques au cours des années 2013 et 2014. Grâce au support technique et à l'exportation des données de cette enquête assurés par l'ARL PACA, les résultats ont pu être analysés par Emmanuel Négrier (CEPEL-CNRS-Université de Montpellier).

Pour aller plus loin
Enquête et synthèse à retrouver sur le site du CRL (rubrique Création et vie littéraire > Ressources)

Retours à la marge : étude sur les revenus connexes des auteurs

La situation économique des auteurs a donné lieu, au cours de l'année 2015, à plusieurs enquêtes menées par les pouvoirs publics (ministère de la Culture et de la Communication, Centre national du livre). C'est dans ce contexte que 12 des structures régionales pour le livre, membres de la Fill (Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture) ont souhaité apporter un éclairage complémentaire à cette question par l'étude des activités connexes des auteurs en région.

Entre le 9 décembre 2015 et le 15 janvier 2016, 1 549 personnes, sur les 3 394 auteurs du livre (écrivains, illustrateurs, traducteurs) répertoriés dans 12 régions, ont répondu à un questionnaire en ligne portant sur leurs revenus et leurs pratiques au cours des années 2013 et 2014. Les résultats ont été analysés par Emmanuel Négrier (Cepel-CNRS-Université de Montpellier). Le CRLL Nord - Pas de Calais, qui a été partie prenante de cette enquête au titre de sa mission d'étude et de prospective, remercie tous les auteurs de la région qui ont accepté de répondre au questionnaire. À qui et à quoi vont servir ces différentes études ? Tout d'abord, il y a longtemps que des données aussi précises et étendues n'avaient pas été rassemblées pour être étudiées. Elles vont permettre aux sociétés et collectifs d'auteurs, ainsi qu'aux institutions publiques, de chercher les réponses les plus appropriées aux enjeux économiques de la condition d'auteur, y compris pour ceux, nombreux, qui ont fait le choix de vivre et de travailler en région.

L'étude ***Retours à la marge*** est téléchargeable sur le portail eulalie.fr Les autres études sur les revenus des auteurs sont accessibles sur le portail du ministère de la Culture (www.culturecommunication.gouv.fr) et celui du Centre national du livre (www.centrenationaldulivre.fr).

La Gazette des Communes, 13 juillet 2016

lagazette.fr

Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/453057/zoom-sur-les-relations-entre-auteurs-et-collectivites/

CULTURE

Zoom sur les relations entre auteurs et collectivités

Hélène Girard | France | Publié le 13/07/2016

Dans une enquête sur « les revenus connexes des auteurs du livre », le politologue Emmanuel Négrier met au jour les activités des écrivains, illustrateurs, et traducteurs dans l'espace public et les rémunérations qui en découlent. L'occasion, pour la Gazette, de donner un coup de projecteur sur les relations entre auteurs et collectivités.

De plus en plus déstabilisés par la montée en puissance du numérique, les auteurs (écrivains, traducteurs, illustrateurs, scénaristes…) font l'objet d'un intérêt particulier du ministère de la Culture [1], avec pas moins de 4 études publiées en 2015. Toutes concluent à une précarisation grandissante des artistes cherchant à vivre de leur plume ou de leur crayon.

Une cinquième étude, intitulée « Retour à la marge [2] », fait le point sur les revenus connexes des auteurs à partir d'une enquête statistique réalisée du 9 décembre 2015 au 15 janvier 2016, à l'échelle de 12 régions (1)

Les collectivités territoriales font souvent appel à des auteurs pour nourrir les manifestations qu'elles organisent autour du livre, depuis la rencontre avec un auteur dans une bibliothèque, jusqu'au salon du livre local, en passant par les lectures publiques, les interventions en milieu scolaire… Que représentent ces activités dans les revenus des auteurs ?

La première découverte, c'est la place que cela occupe dans les activités d'écrivains, mais aussi dans leurs revenus. Ce sont des activités qu'on ne peut plus qualifier d'annexes ou d'accessoires. On doit les dire « connexes », car elles sont d'abord significatives en nombre et en retours (financier entre autres) : cela peut même parfois dépasser la moitié des revenus totaux ; en outre, elles mettent en évidence l'écrivain et sa place dans la société : ce ne sont pas des activités honteuses et de second ordre. Elles sont d'ailleurs reconnues comme telles puisqu'une bonne partie peut être prise en charge au titre des droits d'auteur (2) [4], ce qui n'est pas forcément connu par les principaux intéressés : les programmateurs.

La plupart des écrivains vivent mal de la vente de leurs livres. Cela alimente d'ailleurs des relations parfois houleuses entre auteurs et éditeurs. Ces activités, qui sont extrêmement variées, je les ai classées en quatre catégories en fonction de leur contenu. Les premières sont autour de l'œuvre, comme la dédicace ou la présentation ou lecture publique de cette œuvre. Les deuxièmes mettent plutôt l'auteur au centre : résidence,

participation à une table-ronde, en font partie ; les troisièmes sont des activités de transmission : cours, ateliers d'écriture, etc. Enfin, les dernières sont des activités de création, certes moins « libres » que la construction de leur œuvre, mais de création tout de même comme la réalisation d'adaptation théâtrale ou audiovisuelle, les travaux de presse, les commandes de textes.

Finalement, c'est tout un continent qui se révèle à nous, crucial par son poids économique, mais aussi par l'attachement que les auteurs éprouvent à son égard. D'ailleurs, cette étude vient d'être présentée le 23 juin à l'Agence régionale du livre en PACA, où Claire Castan, chargée de mission pour la vie littéraire, et Olivier Pennaneac'h, chargé de mission pour l'économie du livre, ont joué un grand rôle dans sa réalisation.

A lire aussi : Loi NOTRe et politiques culturelles, les analyses du politologue Emmanuel Négrier [5]

Force est de constater que quand on parle politiques culturelles et soutien à la création, on ne parle guère, voire pas du tout, des auteurs. Peut-on expliquer cet angle mort ?

Il me semble qu'il y a une double image fausse de l'écrivain, qui rejoint en partie d'ailleurs celle du plasticien. D'une part, on nous donne à voir le destin et les prestations d'écrivains célèbres qui, sans préjudice de leur qualité, accumulent à-valoirs et prix très rémunérateurs. De la même façon, on parle des peintres et des sculpteurs dont la gloire, qui n'est plus seulement posthume, vaut de l'or. Or cette image trahit la réalité bien plus prosaïque d'auteurs dont 32% seulement dépassent le salaire moyen, et dont une partie non négligeable dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté ! Et je ne parle ici que d'auteurs qui publient ! De leur côté, les plasticiens sont bien plus souvent au RSA qu'imposés sur l'ISF !

La seconde image fausse, c'est l'idée que, finalement, être auteur relève de la préférence personnelle qu'il n'est pas besoin de soutenir, d'intégrer dans des politiques publiques. Les auteurs se suffiraient à eux-mêmes, contrairement aux comédiens, aux danseurs ou musiciens, dont les institutions perçoivent, à juste raison, l'appui de la puissance publique.

Or, les politiques de soutien aux auteurs sont pareillement légitimes, même si on en parle moins. Les écrivains ne sont pas, le plus souvent, de « grandes gueules ». Ce sont même souvent encore des artistes qui estiment que leur écrit parle pour eux. Mais lorsque vous invitez un écrivain pour un festival de littérature, il doit bien – indépendamment de son travail d'écriture – préparer son intervention, se déplacer jusque chez vous, passer du temps parmi vous. Cela ne mérite-t-il pas salaire ? Ou plutôt droits d'auteur d'ailleurs…

L'expérience montre qu'une bonne partie de ces interventions dans l'espace public ne sont pas rémunérées, la collectivité considérant que la contrepartie à la présence de l'auteur passe par la valorisation et l'exposition de son travail et qu'il suffit de lui offrir le gîte et le couvert, parfois le voyage. Que pensez-vous de cette situation ?

C'est bien le problème ! J'irais même plus loin. Dans la pratique, il n'est pas rare que pour s'attacher la présence d'un écrivain de renom, la paye qu'on lui consent sorte de tous les cadres établis de rémunération. Ce sont les mêmes autorités qui lésineront parfois pour que la venue de tel autre, moins célèbre, vienne sur ses deniers, pourtant bien plus limités que le premier. Cela est très caractéristique du monde artistique, où les inégalités de revenus et de prestige, à activité égale, bénéficient d'une légitimité qui serait inconcevable dans un autre domaine. Accepte t-on qu'un plombier soit, pour la même opération, payé 100 fois plus qu'un autre ? Ce n'est pas parce que ces inégalités sont donc structurelles qu'il faut s'en satisfaire. Car elles touchent singulièrement deux populations plus que les autres : les femmes et les jeunes auteurs, dont les situations se dégradent plus, ou peinent davantage à générer des revenus décents.

Récemment, le Centre national du livre (CNL) a révisé les modalités de son aide financière aux manifestations littéraires [6] en n'intervenant plus qu'auprès des organisateurs qui rémunèrent les auteurs. Cette mesure peut-elle contribuer à limiter la précarisation financière des auteurs ?

Bien entendu. La modification des modalités de soutien du CNL aux manifestations littéraires est de bon sens. Cela dit, il faut également veiller à proportionner les rémunérations à la nature de la présence des auteurs en question. S'il ne s'agit que de dédicace, la rémunération ne semble pas vraiment justifiée. En revanche, elle l'est dès qu'il s'agit pour l'auteur de s'impliquer dans l'événement, d'y accomplir une prestation. À ce propos, dans cette étude, j'ai été assez étonné de voir que les pratiques de rémunération (droit d'auteur, salaire, honoraire) étaient finalement mal connues par les puissances invitantes elles-mêmes. Le secteur de l'Education nationale est très caractéristique de cela, avec des difficultés nombreuses ressenties par les auteurs à l'heure d'être rémunérés pour leurs interventions. Dans ces conditions, pour les événements comme pour les autres activités connexes qu'accomplit un auteur, le fait de pouvoir s'appuyer sur une charte est une bonne chose.

Les collectivités territoriales revendiquent un rôle dans le soutien à la création artistique. Peut-on (doit-on) considérer qu'elles ont aussi une responsabilité à l'égard de la situation sociale des auteurs et un rôle à jouer dans le soutien à la création littéraire/ intellectuelle ?

Il est évident que cette responsabilité se pose, même si elle doit prendre des formes spécifiques pour écarter le spectre de l'instrumentalisation. La loi CAP [7] (3) [8] qui vient d'être adoptée, affirme cela avec emphase, mais la réalité est aussi plus triviale. La responsabilité à l'égard de la situation sociale des auteurs résulte du fait que les pouvoirs locaux financent des bibliothèques, organisent des festivals, passent même parfois commande aux écrivains dans le cadre de l'exercice normal de leur mandat et de leurs compétences en matière culturelle. C'est une responsabilité qui participe de plusieurs facettes : initiateur de service public, animateur de territoire, commanditaire. Elles sont diversement présentes selon les niveaux territoriaux et selon les convictions portées par tel ou tel élu.

L'accueil en résidence est souvent cité comme LA solution pour attirer des créateurs sur un territoire, les associer à la notoriété de la collectivité, mener une action de soutien à la création et d'activités pédagogiques à moindre coût. Y a-t-il une spécificité de la résidence d'auteur ?

La résidence d'auteur est une modalité qui est à la fois très populaire dans le milieu des écrivains et responsables de politiques du livre, et … finalement pas si répandues que cela. À propos des résidences, on répond toujours dans l'enthousiasme, dès lors que les auteurs sont détachés d'obligations familiales ou professionnelles. Vous imaginez la paix qui sera la vôtre, auteur invité à consacrer son temps à écrire. Vous escomptez déjà l'achèvement de telle ou telle œuvre, la finalisation de ce passage qui vous donne tant de mal, etc.

Et puis une fois sur place vous réalisez qu'on vous demande d'animer une classe chaque matin, que vos après-midi sont donc en partie consacrées à préparer ces sessions, que quelque obligation mondaine locale vous conduit à d'autres occasions de distraction. Du coup, vous êtes pris dans un réseau tel que la résidence, au termes des trois semaines, vous aura laissé sans une ligne nouvelle produite.

Il est sans doute nécessaire de clarifier les choses. Certaines résidences sont aujourd'hui clairement conçues autour de l'animation. D'autres prévoient de façon plus draconienne l'espace dédié à la création. Ces réaffirmations sont utiles, notamment lorsque l'auteur est invité dans un cadre éducatif ou crypto-pédagogique, où on a tôt fait de le considérer comme un pédagogue parmi d'autres. Or on n'invite pas un auteur sans que cela ait un sens particulier.

CHIFFRES CLES

Portrait-robot de l'auteur :

- 58 % d'hommes et 42% de femmes
- 52 ans d'âge moyen
- 17 ouvrages publiés en moyenne
- 38% d'auteurs affiliés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (dont 30% à l'Agessa et 8% à la Maison des artistes)
- 60 % des répondants exerçant une autre profession et 29% de retraités.
- 20 % déclarant un revenu global annuel sous le seuil de pauvreté
- 48 % ayant un revenu global annuel inférieur à 25 000 €

(source : enquête «Retour à la marge», 2016)

POUR ALLER PLUS LOIN

Retours à la marge : une enquête interrégionale sur les revenus connexes des auteurs du livre

Publi.MESHS, 10 novembre 2016
https://publi.meshs.fr/ressources/le-livre-du-centre-a-la-peripherie/

Le livre, du centre à la périphérie

Conférenciers : **Christian Morzweski,Léon Azatkhanian, Emmanuel Négrier, Florence Rio, Céline Telliez**

De nombreuses études traitent régulièrement de la place économique et culturelle de la création ...

Date : 10/11/2016
Lieu : MESHS
Langue : Français
Éditeur : MESHS

Audio

Tweeter G+1 0 J'aime 0

Durée de l'audio : 148 min.

Le livre, du centre à la périphérie

De nombreuses études traitent régulièrement de la place économique et culturelle de la création littéraire, de l'édition, de la librairie ou de la lecture publique. Rares sont celles qui s'intéressent aux « marges » de ces métiers. C'est le cas précisément de l'étude inédite menée par le CRLL sur le réseau des librairies-papeteries-presse dans le Nord et le Pas-de-Calais. C'est le cas aussi de la première enquête nationale sur les revenus connexes des auteurs, conduite par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FiLL) et à laquelle le CRLL s'est associé.

« Retours à la marge. Les revenus connexes des auteurs du livre »
Enquête interrégionale de 11 structures régionales pour le livre coordonnée par la FiLL. Analyse et synthèse par Emmanuel Négrier.

« Librairies-papeteries-presse et autres petits points de vente du livre dans le Nord et le Pas-de-Calais » étude du CRLL Nord – Pas de Calais avec le soutien du Conseil régional, de la DRAC et du Centre national du livre.

Programme
09h50 I introduction par **Christian Morzweski**, président du CRLL Nord – Pas de Calais et **Léon Azatkhanian**, directeur.
10h I intervention d'**Emmanuel Négrier**, directeur de recherche au CEPEL (Centre d'études politiques de l'Europe latine), CNRS, université de Montpellier, et auteur du rapport de l'étude « Retours à la marge », suivie d'un échange.

11h15-12h15 I Restitution de « Librairies-papeteries-presse et autres petits points de vente du livre dans le Nord et le Pas-de-Calais » par **Florence Rio**, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, laboratoire Geriico et **Céline Telliez**, chargée de mission pour l'économie du livre au CRLL.
12h15-12h30 I Conclusion

ActuaLitté, 29 novembre 2016
https://www.actualitte.com/article/monde-edition/activites-connexes-une-necessite-pour-pallier-les-modestes-revenus-des-auteurs/68285

Activités connexes : une nécessité pour pallier les modestes revenus des auteurs

Nicolas Gary - 29.11.2016 | Edition - Economie - activités connexes écrivains - revenus auteurs complément - politique culturelle publique

ENTRETIEN – Auteur d'une étude consacrée aux revenus connexes des auteurs du livre, communiqué en février 2016, Emmanuel Négrier a posé les bases de multiples actions dans *Retours à la marge*. Par activités connexes, on entend tout ce qui ne relève pas directement de la perception de droits d'auteurs liés à la vente d'ouvrages. Autrement dit, une part non négligeable pour la grande majorité des écrivains.

Marche des auteurs au Salon du livre de Paris en 2015 - ActuaLitté, CC BY SA 2.0

ActuaLitté : Que représentent les activités connexes pour les écrivains ?

Emmanuel Négrier : Sur l'ensemble des auteurs dont on parle – j'entends, à l'exception de ceux qui peuvent vivre exclusivement de la vente de leurs ouvrages –, elles sont une nécessité pour pallier la modestie des revenus qu'ils en retirent. Pour cette raison, ces activités doivent être encadrées, mieux reconnues et définies. L'étude de février [Voir en fin d'article, NdlR] ne fait pas un constat isolé : des études au Royaume-Uni ou aux États-Unis font état de la dégradation de la situation économique. Ce qui conduit les auteurs, nécessairement, à considérer les revenus connexes comme une partie de leur mode de vie.

ActuaLitté : Ce qui implique de reconsidérer la place de l'auteur dans la société.

Emmanuel Négrier : Absolument. Une vision néo-libérale considérerait qu'il relève du choix individuel de l'auteur que d'écrire et d'aller se vendre sur le marché « libre ». S'il rencontre son public, tout est pour le mieux. Sinon, il n'y a pas de raison que l'on aille au-delà. On sait que cette approche ne garantit pas la promotion des meilleurs auteurs – bien que la qualité littéraire soit toujours l'objet de controverse, et non d'une définition intangible et indiscutable. Et la fonction littéraire, dans la société, dépasse de loin ce seul moment marchand. Les politiques publiques

alors être question d'interroger la place de l'auteur en termes utilitaires – cela reviendrait à le ravaler à une fonction quasi marchande. Au contraire, il s'agit de lui conférer une valeur d'usage étendue.

Dans l'art contemporain, cette notion existe. Elle est développée à l'occasion de programmes tels que les Nouveaux Commanditaires, qui abordent la question de l'art en termes de démocratie et de participation. Pour la littérature, elle s'incarne dans les différentes activités qui mettent l'artiste au cœur de relations sociales – cours, ateliers d'écritures, résidences, etc.. Le débouché, pour l'auteur, n'est alors pas nécessairement une œuvre, inscrite dans la perspective esthétique du créateur. Pourtant, le paradoxe est bien là : on a besoin de cette association œuvre et auteur, pour que la personne soit reconnue et sollicitée dans l'accomplissement d'une activité qui n'est pas la première fonction de l'auteur.

ActuaLitté : Comment parvenir à résoudre ce paradoxe alors ?

Emmanuel Négrier : Il importe tout d'abord de mettre en évidence les objectifs spécifiques liés à l'intervention d'un auteur. Dans le cadre scolaire, par exemple, elle a pour fonction de manifester la présence de la littérature auprès d'élèves, de traiter un sujet, un problème, à partir d'un angle artistique. Certainement pas de se substituer à un enseignant, pour un cours de littérature. Ainsi, l'écrivain va exposer son expérience, la singularité de l'écriture, détailler son processus créatif. Autant de choses qui ne s'apprennent pas selon une pédagogie ordinaire.

Or, nombre d'entre eux ne parviennent pas, ou éprouvent de réelles difficultés à se faire reconnaître comme intervenant artiste. Si un flou existe, c'est qu'il découle d'un dédoublement des fonctions, entre pédagogie et éducation artistique. Et cela rejoint les finalités spécifiques d'une politique culturelle. Il s'agit de les reconnaître comme telles.

ActuaLitté : N'est-ce pas la fonction même d'écrivain qui induit ce flou ?

Emmanuel Négrier : Bien entendu, on peut se cantonner à une vision romantique de l'auteur dans sa tour d'ivoire, qui se distinguerait du reste de la société parce que son travail même implique un retrait. Sauf que cette notion très ancienne ne correspond plus à la réalité – aux réalités : celles des fictions, des littératures nouvelles, je pense notamment aux illustrateurs jeunesse, aux auteurs d'essais, et à bien d'autres.

Ce qui caractérise les nouveaux chemins de la création, ce sont justement ces interactions assez soutenues avec la société.

Certaines idées reçues persistent, comme celle que les activités connexes puissent être honteuses – par un lapsus on les appelle souvent annexes, comme s'il fallait les planquer derrière soi. Or, elles sont le reflet d'une nouvelle fonction de l'artiste-auteur, qui accompagne le développement de ses propres activités d'écriture, autant que sa reconnaissance.

ActuaLitté : Dans *Retours à la marge* vous indiquez cependant qu'elles peuvent toutefois « *corrompre l'identité même de l'auteur* ».

Emmanuel Négrier : Je citerai volontiers Arno Bertina, sur ce point. Les activités connexes sont un bienfait, mais attention à ne pas sombrer dans l'activisme connexe, qui représente en effet plusieurs types de dangers. Le premier est celui de la marge créatrice qui est celle d'un artiste en situation de commande. C'est un vieux dilemme que celui de la résistance à l'ingérence des commanditaires, où à leur pénétration (parfois involontaire et même pavée des meilleures intentions) du champ artistique lui-même.

Le second est tout simplement celui du temps que les auteurs consacrent à ces tâches qui sont souvent chronophages et détournent l'auteur de ce qui fait à la fois leur identité artistique et le motif même de leur sollicitation. Certains auteurs témoignent du fait que, dans le cadre d'une résidence pourtant centrée sur la création, entre les rendez-vous mondains et les interventions pédagogiques, au terme de sa résidence, ils n'ont pas écrit une ligne !

C'est la conscience de ces dangers, ainsi qu'une inclination personnelle et une certaine hiérarchisation des activités, qui font que ceux qui vivent de leur plume exercent moins d'activités connexes, et se concentrent sur les plus « prestigieuses » (jurys, résidences, certaines commandes, etc.). Et nombre d'auteurs ralentiraient volontiers l'intensité de ces activités s'ils avaient les moyens financiers de le faire.

ActuaLitté : Vous évoquez également la question de la mobilité : un critère essentiel ou nuisible (on pense au temps de transport) ?

Emmanuel Négrier : Oh, je connais des auteurs ferrophiles, pour qui le TGV est devenu un espace de travail relativement confortable, bien plus que l'avion ! (rires) Plus sérieusement, ma question était de savoir où se déroulaient les activités connexes. Ailleurs que chez soi, c'est une évidence : la maison, c'est le sanctuaire.

Emmanuel Négrier - crédit photo : Édouard Hannoteaux

De fait, ma curiosité était de savoir si elles prendraient place majoritairement dans la région d'implantation de l'auteur ou bien seraient orientées vers ce qui est toujours le lieu de consécration présumé : Paris (C'est connu, par-delà le périphérique, point de salut !). En réalité, c'est tout le contraire : non seulement elles se déroulent peu dans la capitale, mais, encore, elles sont liées à la région à laquelle on appartient. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'un quelconque régionalisme lié aux œuvres : les activités connexes se déroulent avant tout sur le territoire de création de l'auteur, autour de chez lui – avec un périmètre variable. Dans ces régions, désormais élargies, s'hybrident donc les différentes dimensions, et usages, de la notion d'auteur.

ActuaLitté : Point qui nous ramène à la reconnaissance sociale. Comment la garantir ?

Emmanuel Négrier : Nous présentons, dans l'étude [p. 91, NdR] différentes activités listées et les modalités de rémunérations appliquées, mises en relation avec le cadre légal. On s'aperçoit dès lors que nombre d'activités sont rémunérées en droit d'auteur, alors qu'elles devraient l'être en salaire. Et inversement.

La première des choses consisterait, plutôt que d'introduire un nouveau dispositif légal, que la France est prompte à dégainer, mais tout autant à ne pas appliquer, à faire respecter le système de rémunération. Faire respecter ce qui existe serait déjà un effort, autant qu'un progrès. À ce titre, je considère que la pédagogie à l'égard de chacun serait la meilleure des solutions.

ActuaLitté : Le Centre national du livre a introduit des critères stricts sur la rémunération des auteurs pour leurs interventions dans les manifestations. Mais tous n'osent pas – ou ne savent pas parler d'argent.

Emmanuel Négrier : De fait, nous avons là des acteurs qui se rapportent certes à une philosophie partagée, de transmission de culture, d'expérience artistique, mais qui sont également situés dans un rapport de force évolutif. Dans ce rapport de force, c'est l'auteur qui subit une dégradation de sa situation. L'idée d'introduire un médiateur, à même d'exercer une certaine influence sur ces points, ne me paraît pas sans intérêt. Pas nécessairement un agent représentant l'auteur, mais cela peut aider. Cette notion de médiation s'est développée avec un certain succès dans d'autres dispositifs, tels que celui des Nouveaux Commanditaires, que je citais tout à l'heure.

Entre l'invention de nouvelles règles, orientées sur une répression des comportements iniques, et la réaffirmation musclée des règles déjà existantes, il me semble que l'efficacité commande d'abord la seconde voie, quitte à compléter

l'arsenal réglementaire dans un souci d'adaptation à l'évolution constante des relations entre auteurs et sociétés.

Emmanuel Négrier, Docteur en science politique, est directeur de recherche CNRS en science politique au CEPEL, Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine) à Montpellier.